

# Assemblée primaire municipale du 20 décembre 2023

---

Participants : 11

L'assemblée primaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune pour le 20 décembre 2023 avec l'ordre du jour suivant :

1. PV de la dernière assemblée
2. Budget 2024 de la Municipalité
  - 2.1. Présentation du budget 2024
  - 2.2. Approbation du budget 2024 de la Municipalité
3. Divers

## Message de bienvenue

Le Président Stève Lattion ouvre l'assemblée primaire en saluant toutes les personnes présentes et en excusant quelques personnes.

Il propose à l'assemblée, qui accepte, la nomination de M. Dominique Lattion comme scrutateur.

## 1. Procès-verbal de la dernière assemblée

La lecture du procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 2023, publié sur le site internet et à disposition au bureau communal, n'est pas demandée et celui-ci est approuvé.

## 2. Budget 2024 de la municipalité

### 2.1. Présentation du budget 2024

Le Président donne en préambule quelques explications sur le budget.

- La concession FGB n'est toujours pas homologuée. Le dossier a été déposé en 2016, beaucoup de compléments ont été demandés par l'Etat du Valais auxquels nous avons répondu. Une séance qui a réuni toutes les parties a eu lieu il y a trois semaines et il semblerait que la situation devrait se débloquer rapidement. La concession pourrait être homologuée par le Conseil d'Etat au printemps 2024. Le Président rappelle que nous n'avons aucune garantie sur ce calendrier.
- La vente du réseau électrique communal à DransGrid SA représente une rentrée d'argent importante. Sans ce montant, nous aurions une marge d'autofinancement négative.
- Le conseil communal a dû prendre la décision d'augmenter les taxes des services autofinancés dans les fourchettes prévues dans les règlements respectifs. Pour l'eau potable la taxe passe de Frs. 15.00/robinet à Frs. 20/robinet. Pour les infrastructures réseau égouts de Frs. 14.00/robinet à Frs. 19.00/robinet et enfin pour le traitement des eaux usées de Frs. 12.50/robinet à Frs. 15.00/robinet. Cette décision a été difficile à prendre mais les réseaux

## Assemblée primaire municipale du 20 décembre 2023

---

communaux deviennent vétustes. Nous avons des rapports contraignants du service des affaires vétérinaires et de la consommation concernant la conformité du réseau d'eau. Le réseau égouts est aussi en mauvais état. En outre, une mauvaise nouvelle nous est parvenue de la STEP de Martigny qui va investir 60 à 70 millions de francs pour se conformer aux nouvelles normes légales concernant les micropolluants et pour agrandir l'infrastructure existante devenue insuffisante. Le mode de fonctionnement de la STEP est en cours d'évaluation par les communes qui étudient la possibilité de créer une SA qui permettrait une gestion moins difficile financièrement pour les communes.

Le Président passe ensuite la parole à M. Antoine Tornay pour une présentation détaillée du budget.

A la suite de la présentation, le Président remercie M. Tornay et apporte les précisions suivantes sur les investissements :

- L'administration devient de plus en plus complexe et la charge administrative est en augmentation, notamment avec la nouvelle loi sur la protection des données qui est entrée en vigueur. Une collaboration avec la commune Val de Bagnes sera mise en place. De plus, avec la numérisation, de nouveaux programmes vont être implémentés comme e-construction, e-déménagement, e-migration, etc. qui vont engendrer des coûts supplémentaires au niveau informatique.
- La commune a décidé de demander une étude pour un avant-projet pour un CAD ainsi que l'élaboration d'une stratégie de planification énergétique territoriale. Une loi sur l'énergie est en gestation et aura des conséquences sur l'énergie des bâtiments et des contraintes pour certains bâtiments, comme par exemple le remplacement des chauffages électriques. La commune doit donc avoir une réflexion en amont pour proposer une alternative le jour où cette contrainte deviendra effective. Un local situé à la halle TP pourrait être dimensionné pour le CAD.
- La mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) représente une dépense importante pour l'année prochaine et est estimée à Frs. 80'000.00.

Le Président passe ensuite la parole à l'assemblée et les questions suivantes sont posées :

- M. René Luisier demande quelle est la vision pour un CAD.

Le Président répond que le but de l'étude est d'analyser de quels types de chauffage sont équipés les bâtiments et que pouvons-nous proposer demain.

- M. Samuel Lequint demande quelle est la règle concernant les eaux claires des bâtiments déversées dans les eaux usées.

Le Président répond que depuis 15 ans les nouvelles maisons ont un séparatif et actuellement la tendance est à la construction de puits perdus pour les eaux claires, selon l'absorption du terrain.

- M. Samuel Lequint demande ensuite comment sont facturés les coûts de la STEP.

Le Président répond qu'un débit mètre est installé à la sortie de chaque commune. Par rapport à ce débit mètre, une taxe est facturée.

# Assemblée primaire municipale du 20 décembre 2023

---

Samuel Lequint fait remarquer que lorsque la STEP a trop d'eau, le trop plein est reversé au Rhône.

- M. Samuel Lequint revient sur le courrier pour la pose des compteurs d'eau et demande des éclaircissements.

Le Président explique que des compteurs d'eau sont actuellement installés sur toute la commune en vertu du principe de causalité pollueur-payeur qui nous est imposé. La lettre explique qu'un installateur mandaté par la commune prendra contact avec les propriétaires pour les installations.

- M. René Luisier demande si, une fois les compteurs posés, la taxe au robinet sera abolie.

Le Président répond que la taxe au robinet subsistera jusqu'à l'homologation d'un nouveau règlement et l'équipement de tous les bâtiments d'un compteur d'eau. Une étude est en cours pour optimiser le réseau et calculer la nouvelle tarification.

M. David Marquis précise qu'il n'y aura pas de tarification à deux vitesses, l'un au robinet et l'autre à la consommation. L'objectif de la commune est d'avancer le plus rapidement possible dans la pose des compteurs et de travailler sur l'élaboration des nouveaux règlements de l'eau potable et des eaux usées.

- M. Maxence Darbellay demande quel est le projet pour le Martinet.

Le Président explique que le projet de réfection du bâtiment du Martinet a déjà été mis au budget il y a plusieurs années. Ce projet n'a pas été autorisé par le Canton puisqu'il se situe en zone agricole. Dans le nouveau plan d'aménagement communal, cette zone deviendrait zone d'utilité publique et le projet pourrait se concrétiser.

Le nouveau projet a évolué et, en plus de la construction d'un nouveau couvert, un parc didactique sur le thème de l'eau fera également partie de la demande d'autorisation de construire.

## 2.2. Approbation du budget 2024 de la municipalité

### Décisions fiscales :

L'assemblée accepte le maintien de l'indexation à 143 %

Le Conseil communal a décidé de maintenir également le coefficient à 1,25.

L'impôt personnel reste inchangé à Frs. 18.— ainsi que l'impôt sur les chiens à Frs. 120.—.

Les intérêts moratoires, de remboursement et compensatoires sont fixés par le Conseil d'état à 3,5%.

L'impôt rémunérateur est à zéro.

# Assemblée primaire municipale du 20 décembre 2023

---

Le Président soumet le budget à l'approbation de l'assemblée et, au vote à main levée, le budget 2023 de la municipalité est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée pour la confiance.

## 3. Divers

Aucun point n'est soulevé dans les divers.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée en remerciant les participants.

Liddes, le 20 décembre 2023

Pour la Commune

Le Président

La Secrétaire municipale

Stève Lattion

Astrid Michellod Bonvoisin